

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
(EXTRAIT)
n° 2025-03
De la commune de FERICY

<u>NOMBRES DE MEMBRES</u>		
Afférents	qui ont pris	
au Conseil Municipal	En exercice	part à la Délibération

15 12 11

DATE DE LA CONVOCATION
13/01/2025

DATE D’AFFICHAGE
20/01/2025

Séance du Vendredi 17 Janvier 2025, à la mairie de Féricy

L’an deux mil vingt-cinq, le dix-sept janvier à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

Présents :

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER James, DESPOTS Hervé, FONTAINE Corentin, FOURGOUX-LECLERC Catherine, GERMAIN Jean-Luc, ROCHER Catherine.

Absents excusés :

DJORDJEVIC Cécile qui a donné pouvoir à GERMAIN Jean-Luc
GARNOTEL Virginie qui a donné pouvoir à BOURGES Manel
HAMEON Yoann qui a donné pouvoir à ALLEYRAT Paul

Absente :

MENET Sophie

ALLEYRAT Paul est désigné secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le



ID : 077-217701796-20250117-D2025_03-DE

OBJET : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d’investissement avant le vote du Budget 2025

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et L2121-29,

Considérant qu’il convient d’autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent jusqu’à l’adoption du budget primitif 2025.

DÉLIBÈRE,
A l’unanimité

AUTORISE monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts (hors restes à réaliser) au budget de l’exercice précédent jusqu’à l’adoption du budget primitif 2025.

PRECISE que cette autorisation s’entend pour les montants suivants sur les différents chapitres de dépenses d’investissement :

Chapitre budgétaire / Compte	Crédits ouverts en 2024	Montant autorisé avant le vote du BP 2025
20 Immobilisations incorporelles		
2031 « Frais d’étude »	74 556.29€	10 000.00€
21 Immobilisations corporelles		
2112 « Terrains de voirie »	20 334.00€	5 083.50€
2152 « Installations de voirie »	1 100.00€	275.00€
21534 « Réseaux d’électrification »	158 034.29€	10 000.00€
2188 « Autres immobilisations corporelles »	45 486.23€	10 000.00€

23 Immobilisations en cours		
2313 « Constructions (en cours) »	1 277 346.93€	50 000.00€
TOTAL	1 576 857.74€	85 358.50€

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le 20 janvier 2025

Publié le 20 janvier 2025

Le secrétaire de séance

Paul ALLEYRAT



Extrait certifié conforme
à Féricy, le 20 janvier 2025

Le Maire,

Jean-Luc GERMAIN



Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le

ID : 077-217701796-20250117-D2025_03-DE

